



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXIII^e SESSION

Libreville, 3 au 6 juillet 2007

DOCUMENT N° 49

**RESOLUTION
SUR LA PALESTINE**

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Libreville (Gabon) du 3 au 8 juillet 2007, sur proposition de la commission politique ;

RAPPELANT ses précédentes résolutions concernant la situation au Proche-Orient, et notamment son souhait de la libération immédiate de toutes les personnes retenues prisonnières depuis les événements du 25 juin 2006 ;

REAFFIRMANT sa conviction que l'établissement d'une paix juste et durable passe par la coexistence d'un Etat palestinien et d'un Etat israélien se reconnaissant mutuellement ;

CONSTATANT la prise de contrôle par des moyens militaires de la bande de Gaza par le Hamas, et la décision du Président de l'Autorité palestinienne de former un gouvernement d'urgence dirigé par M. Salam Fayyad ;

REGRETTANT que les accords de La Mecque ayant amorcé un processus d'union nationale palestinienne aient ainsi été remis en cause ;

EXPRIMANT son extrême préoccupation quant à la situation des civils palestiniens isolés dans la bande de Gaza ;

RAPPELANT les résolutions du Conseil de sécurité 1265 (1999), 1296 (2000) et 1674 (2006) relatives à la protection des civils en période de conflit armé ;

CONDAMNE tous les actes d'agression perpétrés contre les populations civiles d'où qu'ils viennent ;

EXPRIME son soutien au Président de l'Autorité palestinienne ;

DEMANDE aux parties en présence d'œuvrer pour mettre un terme à la rupture des liens entre Gaza et la Cisjordanie, facteur de déstabilisation pour l'ensemble de la région ;

DEMANDE à la communauté internationale, notamment au Quartet, et aux Nations Unies, de prendre d'une manière urgente les mesures nécessaires pour amener Israël et l'Autorité Palestinienne à poursuivre les négociations sur la base de la légalité internationale ;